



Rente suite a accident du travail

Par Hipparque

Bonjour

Suite a un accident du travail, j'ai été déclaré invalide et perçois une rente

-Dois je la délarer dans mes revenus et si oui dans quelle case ?

-Cette somme entre elle dans les revenus du foyer fiscal au titre de l'article 151 septies du CGI ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Versée par qui ?

Invalidité ou incapacité ?

Par quel titre avez été déclaré invalide ?

Par Hipparque

Bonjour

Il s'agit en fait d'une rente trimestrielle pour incapacité versé par la sécurité sociale suite a une décision du TCI

Par kang74

Versée par la CPAM cette rente ne devrait pas apparaitre sur votre relevé fiscal améli .

Donc ne serait pas à déclarer .